

APPEL DE CANDIDATURES

Présidence d'élections

La FÉÉCUM recevra jusqu'au 22 janvier 2010 à 16h30 des candidatures à la présidence d'élection en prévision des élections générales qui auront lieu les 22 et 23 février 2010.

Les candidat.e.s doivent être membre en bonne et due forme de la FÉÉCUM et doivent démontrer, en entrevue, une impartialité exemplaire en ce qui concerne les élections générales en cours.

La sélection de la présidence d'élection aura lieu lors d'une réunion régulière du conseil d'administration de la FÉÉCUM, aussitôt que possible.

Les responsabilités de la présidence d'élection sont les suivantes :

- recevoir les lettres de candidature et voir à ce que leur contenu soit conforme à la loi électorale de la FÉÉCUM;
- organiser les élections générales, ce qui implique:
 - rencontrer les candidat.e.s et leur gérant.e de campagne afin de leur expliquer le déroulement de la campagne et les règlements électoraux qui s'appliquent;
 - établir et gérer un site Internet officiel des élections (à travers Facebook ou le service de son choix);
 - faire toute publicité nécessaire pour favoriser la plus grande participation électorale;
 - organiser un débat entre les candidats et candidates à tous les postes;
 - organiser une tournée des facultés et écoles permettant aux étudiants et étudiantes d'entendre et de rencontrer les candidat.e.s;
 - voir à la préparation des listes électorales;
 - organiser la journée de scrutin;
 - recevoir et traiter toute plainte portant sur les élections en cours;
 - voir au respect de la loi électorale de la FÉÉCUM;
 - procéder au dépouillement du scrutin;
 - faire l'annonce des résultats;
 - produire un rapport d'élection et le remettre au conseil d'administration de la FÉÉCUM;
 - agir comme personne ressource aux président.e.s d'élections des facultés.

Le mandat de la présidence d'élection débutera suite à la nomination par le Conseil d'administration et se terminera avec l'achèvement de toutes les fonctions requises de cette dernière, soit au plus tard le 31 mars 2010. Le conseil d'administration de la FÉÉCUM offre une rémunération de 250\$ pour le mandat de la présidence d'élections. Les candidatures doivent être déposées au comptoir de la réception de la FÉÉCUM à l'attention de Eric Larocque, directeur général.

Note: Des copies de la loi électorale de la FÉÉCUM sont disponibles sur notre site Internet : www.feecum.ca